Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-200063055-20260219-202602_14-DE

Commune de Plounéour-Brignogan-Plages
❖❖❖❖❖
Canton de LESNEVEN
❖❖❖❖❖
Département du Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 202602.14

L'an deux mille vingt-six, le jeudi dix-neuf février à dix-neuf heures, le conseil municipal de Plounéour-Brignogan-Plages, légalement convoqué le six février de la même année, par Pascal GOULAOUIC, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle communale Kastell Mor, rue de l'Eglise.

Présents : Pierre ABAUTRET, Sandrine ABGRALL, Marie-Françoise BUORS, Pierre-Victor CHARBONNET, Paul GAC, Pascal GOULAOUIC, André LE BORGNE, Jean-François LE CLOAREC, Anna LE COZ, Jean-Michel LEHOUX, Mariannick LE MENN, Jean-Yves LE REST, Danièle LE VERCHE, Philippe N'GOMA, Pierre PHELEP, Jean-Clément ZION.

Excusées : Catherine LE HIR, Julia ROUDAUT Marylène SALOU et Fabienne VARTEL.

Pouvoir : Marylène SALOU à Sandrine ABGRALL

Secrétaire de séance : Marie-Françoise BUORS est désignée secrétaire de séance.

Projet d'acquisition de l'Ecole du Sacré-Cœur sise 33 rue des Quatre Bras

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2241-1 et L.2122-21.
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et particulièrement son article L.1111-1 ;

Monsieur le Maire expose que l'association immobilière Saint-Eneour est propriétaire du bien immobilier dénommé « École du Sacré-Cœur », situé 33 rue des Quatre Bras, cadastré section AB n°226.

Caractéristiques principales :
- Surface bâtie : 752 m²
- Contenance : 2 068 m²
- Zonage : US, correspondant à une zone urbaine à vocation de services et équipements.

La commune souhaite se porter acquéreur sur ce bien en raison de sa position stratégique de réserve foncière au cœur du bourg de Plounéour-Trez.

L'avis des Domaines doit être sollicité avant d'adresser une proposition d'achat à l'association propriétaire.
Il est rappelé qu'une marge de négociation de 10 % (+/- 10% par rapport à l'estimation des Domaines) est possible.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, avec 1 Voix Contre, Philippe N'GOMA, et le reste Pour,

- Autorise Monsieur le Maire à saisir les Domaines pour obtenir une estimation du prix du bien immobilier dénommé « École du Sacré-Cœur », situé 33 rue des Quatre Bras ;
- Autorise Monsieur le Maire à entrer en négociation avec L'Association immobilière Saint Eneour.

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-200063055-20260219-202602_14-DE

Le Maire
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (3 contours Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Fait et délibéré à Plounéour-Brignogan-Plages,
Le 19 février 2026.

Le Maire,
Pascal GOULAOUIC.

MAIRIE PLOUNÉOUR-BRIGNOGAN-PLAGES
29890